

REPUBLIQUE FRANÇAISE ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (YVELINES)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 33 membres en exercice

DÉLIBÉRATION CM-2022-035

SÉANCE DU 4 AVRIL 2022

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Étaient présents: M. de Bourrousse, Maire, M. Millot, Mme de Freitas M. Valentin, Mme Poletto, M. Thiémonge, Mme Conesa-Rouat, M. Devred, Mme Dabrowski, M. Mouty, Adjoints, Mme Gaultier, M. Martin, Mme Sanches Mateus, Mme Karam, M. Ferrand, M. Chardon, M. Buisserez, M. Daniel, M. de Saint-Romain, M. Andrade Dos Santos, Mme Zanotti, Mme Souchet, M. Lombard, Mme Chalvignac et M. Fiault,

Avaient donné pouvoir :

Mme Le Guilloux à M. Lombard, Mme Dussous à M. de Bourrousse, Mme Borias à M. Thiémonge, Mme Miel à M. Fiault et M. Ageitos à Mme Chalvignac.

Était absent non représenté :

Mme Ratti, M. Drougard et Mme Bernard.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217801240-20220404-CM-2022-035-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (YVELINES)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

33 membres en exercice

DÉLIBÉRATION CM-2022-035

SEANCE DU 4 AVRIL 2022

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment son article 34 stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu le décret 2021-1892 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/048 du 22 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer ou de modifier l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs afin de tenir compte des évolutions réglementaires et des besoins de la collectivité.

Après avis du Comité technique recueilli le 1er avril 2022,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du jeudi 31 mars 2022,

Sur proposition de M. Daniel MARTIN, rapporteur de ce dossier, Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : ADOPTE le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 4 avril 2022 :

Grade ou Emploi	Modifications		
	création	suppression	
FILIERE MEDICO-SOCIAL	13	13	
Auxiliaires de puériculture	13	13	
Auxiliaires de puériculture principal de 2ème classe	0	9	
Auxiliaires de puériculture de classe normale	9	0	
Auxiliaires de puériculture principal de 1ère classe	0	4	
Auxiliaires de puériculture de classe supérieure	4	0	
FILIERE ANIMATION	8	8	
Adjoint d'animation - C -	8	8	
Adjoint d'animation à temps non complet	0	12	
Adjoint technique à temps complet	8	0	
TOTAL	21 A	ccusé de ré 2é ption - Ministère	de l'In
		70 047004040 00000404 014	

078-217801240-20220404-CM-2022-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022 Affichage : 07/04/2022

Délai de recours : 2 mois – à dater de la date de publication Voies de recours : Tribunal administratif de Versailles (Articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative) Article 2 : PRÉCISE que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye,

- Monsieur le Trésorier.

Le Maire,

Arnaud de Bourrousse

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217801240-20220404-CM-2022-035-DE